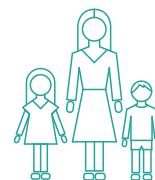


# L'offre parents seuls



L'offre « parents seuls » sera activée courant 2021, ce qui permettra, en fonction des nouvelles instructions de la caisse nationale des allocations familiales (cnaf), de choisir et de définir le public potentiel pour la caf du Val-de-Marne.

## FINALITÉ



Viser l'accès aux droits, à l'autonomie et à la levée des freins pour l'insertion sociale et professionnelle.

## PUBLIC POTENTIEL



- Personne isolée majeure avec charge d'enfant(s) : 18 à 34 ans, percevant ou non des prestations familiales.
- Les situations familiales « CÉLIBATAIRE » avec charge d'enfant(s), y compris les adoptions et/ou les déclarations de grossesse.
- Les situations précédemment décrites pour lesquelles le revenu brut connu est inférieur à un smic sur la période N-2, ainsi que celles pour lesquelles une mesure d'abattement ou de neutralisation était appliquée sur le mois précédent l'exécution de la requête.
- Les situations de BRsa uniquement concernées par une mesure de sanction.

## OBJECTIFS DE L'OFFRE



- Faire valoir et régulariser les droits des personnes tant sur l'accès aux prestations financières que sur les dispositifs de droit commun.
- Favoriser une organisation familiale compatible avec la réalisation/concrétisation de projets favorables à l'insertion sociale et professionnelle de chacun des membres d'un foyer.
- Permettre aux familles de valoriser leurs compétences et favoriser leur autonomie.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES



- Vérifier les droits en place et faire valoir en fonction du projet de vie.
- Repérer les capacités numériques tant pour l'accès aux droits que pour les usages commerciaux, réseaux sociaux, plateforme de services et d'informations.
- Comprendre les relations établies entre parent/enfant.
- Comprendre le fonctionnement de la cellule familiale, son histoire, son organisation, ses relations.
- Repérer les causes et effets de l'absence de l'autre parent et favoriser l'équilibre des relations entre les parents et les enfants.
- Identifier l'environnement de vie et les conditions favorables à l'épanouissement du foyer et de chacun de ses membres.
- Favoriser la socialisation de l'enfant compatible avec l'exercice d'une activité pour le parent.
- Évaluer la capacité à agir du parent pour s'engager dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- Apprécier la capacité des personnes à s'orienter, se déplacer et gérer des disponibilités.
- Favoriser la connaissance et le recours aux équipements de proximité.